



Nombre de conseillers..... 43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance..... 32  
 Pouvoirs ..... 09  
 Excusés..... 02

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 20 JUIN 2024**

**N°2024-06-35 : DISTRIBUTION DE PLACES DE CINÉMA ET DE BONS D'ACHAT  
 DANS LE CADRE DU CHALLENGE « MAI À VÉLO »**

Le 20 juin 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le 07 juin 2024.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	BITATSI-TRACHET Françoise
MILLOTI Donni	GUIMARAES Odette	BONINI Bruno
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	JOLY Nathalie
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	HODÉ Laurence
AÏDOUDI Salem	BERNARD Anne	PERRAULT Gérard
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
ARNAUD Philippe	BERTHE Éloïse	

**Pouvoirs :**

BORDES Roselyne	à CARCREFF Corinne
LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
DI IORIO Rina	à COLLET Marie-Madeleine
FOURNIER Marine	à CHASSAIN Clément
KOUCEM Yacine	à LEROUX Pierre-Olivier
ADLANI Myriam	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
DJABALI Sara	à MILLOTI Donni
CRALIS Christophe	à ARNAUD Philippe
MAUROBET Catherine	à MANTEL Serge

**Excusés :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse  
 HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. ATTARD a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de Mme HERRMANN, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.131-1 et L.00-1 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 9-1 ;

Vu le projet de challenge « mai à vélo » ;

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du 12 juin 2024 ;

Considérant que la Commune a souhaité inciter les agents à se déplacer à vélo en participant au challenge « mai à vélo » ;

Considérant que cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ;

Considérant qu'il est envisagé d'offrir une place de cinéma à tous les participants, dans la limite de 50 places ;

Considérant qu'il est envisagé d'offrir un bon d'achat Décathlon aux cinq gagnants avec un montant dégressif selon le classement à hauteur de 270€ ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de délibérer sur cette affaire ;

Après en avoir délibéré,

### **À l'unanimité,**

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à offrir un ticket d'entrée plein tarif au cinéma du Centre culturel Yves Montand par participant, dans la limite de 50 tickets ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à offrir des bons d'achat Décathlon dans la limite d'un budget à hauteur de 270€ ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le 20 juin 2024.



Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental

**Date de publication : 01/07/2024**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620-2024-06-35-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*